

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de membres excusés ou absents</b>	<b>05</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>04</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>14</b>

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

**À 20 H 15**

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à vingt heures quinze, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

**Étaient présents** : Mmes Laurence VASSEUR, Patricia CHANEL, Catherine JANTON, Delphine MAURAND Christine DOLE et Céline MICHON.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER.

**Excusés et/ou absents** : Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et Séverine BRESSAND. Mrs Richard DEVOY (pouvoir à M. Jean-Luc EMIN), Michel PAGE (pouvoir à M. Robert GALLET) et Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Patricia CHANEL)

**Date de convocation du conseil municipal** : le jeudi 6 avril 2023

Mme Catherine JANTON est désignée aux fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 20 mars 2023 qui sera publié à la grille de la mairie, dans les 8 jours suivant cette réunion, selon les nouvelles règles édictées par la réforme.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- Urbanisme :
  - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière réunion,
  - Droit de préemption urbain
- Bâtiments communaux :
  - Projet d'extension de la salle polyvalente,
- Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain :
  - Point sur le premier contact intervenu,
- Voirie :
  - Programmation d'une rencontre pour le projet de réhabilitation du parking de la place, de la création de celui du local des associations et cimetière, reprise de l'ensemble des marquages au sol sur tout le territoire communal,

- ONF :
  - Réunion en vue de la mise en place d'un nouveau plan de gestion de la forêt,
- Vente des concessions au cimetière :
  - Délibération pour imputation de l'ensemble du produit au budget communal suite à la dissolution du CCAS,
- Location du logement T3 au 10, Impasse des Ecoliers :
  - Attribution du logement et autorisation de signature du nouveau bail,
- Budget primitif de l'année 2023 :
  - Adoption du budget primitif de l'année 2023,
  - Attribution des subventions au titre de l'année 2023,
  - Décision en matière du taux des taxes,
- Ecole :
  - Dernière réunion du Conseil d'école
- Questions diverses.

### **URBANISME :**

#### **1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :**

##### **Certificats d'Urbanisme informatifs :**

N° 04/2023 – Demande de Maître Céline DARPHIN concernant la parcelle W 35 située « Les Champayeux » - Zone A du PLU.

N° 05/2023 – Demande de Maître Grégory VIALATTE pour la parcelle Y 42 située « Gros Chêne) – Zone A du PLU

##### **Déclarations préalables :**

N° 18/2023 – Demande de M. PROST Morgan pour la construction d'une piscine enterrée sur la parcelle C 1171 située 270, route des Combes aux Basses Rossettes – Zone Ub du PLU.

N° 19/2023 – Demande de Mme PAULETTO Stéphanie pour l'aménagement d'une ancienne grange en jardin – Démontage du toit et conservation du portail qui sera repeint (Régularisation d'une DP de 2021 en cours d'annulation) – Parcelle A n° 766 - Zone Ua du PLU

- N° 20/2023 – Demande de SILISUN pour la pose de 8 panneaux photovoltaïques sur la propriété de M. et Mme TSAN Sap Sam – D 651 – 30, Impasse du Pelloux – Zone Ub du PLU.

- N° 21/2023 – Demande de M. Jean-Yves DOYONNAS pour la réfection de la toiture d'un bâtiment annexe implanté sur les parcelles D n° 489-490 et 114 – Zone A du PLU.

##### **Permis de construire :**

N° 05 /2023 – Demande de M. DURNA Haydar pour la construction d'une maison d'habitation et d'un garage à Turgon – Parcelles A 1756 et 879 (terrain issu d'une division foncière pour une surface de 501 m) – Zone U du PLU

### Droit de préemption urbain :

N° 5/2023 – Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l’unanimité des votants, décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre du projet de mutation d’une parcelle de 501 m2 issue d’une division foncière, Route de Chanterenard à Turgon – Zone U du PLU

Demande déposée par Me Barbara BREUIL notaire à CEYZERIAT

Propriétaire : M. BERNOLIN Marc – Acquéreurs : M. et Mme Haydar DURNA

### **Délibération pour usage ou abandon du droit de préemption urbain**

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Abandon DPU
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

### **BATIMENTS COMMUNAUX :**

#### PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L’ANNEE 2023 :

##### **- Projet d’extension de la salle polyvalente :**

Suite à la rencontre intervenue le 22 mars avec M. Franck TURQUOIS, architecte, et de la réunion entre élus du 6 avril 2023, un point sur ce projet est établi.

Les travaux devront impérativement débuter avant la fin de cette année 2023 afin de conserver le bénéfice des subventions.

M. TURQUOIS devrait fournir l’avant-projet détaillé avant la fin de ce mois d’avril.

#### AGENCE DEPARTEMENTALE D’INGENIERIE :

La commune a adhéré à cette instance dernièrement. Un premier rendez-vous avec Mme Sabrina HEYBERGER, Responsable du pôle « bâtiments » a eu lieu le 30 mars dernier.

L’Agence départementale dispose de plusieurs pôles spécialités :

- eau,
- voirie/espaces verts,
- financement/subvention,
- bâti,
- juridique/commande publique.

Il sera donc possible d’avoir recours à l’expertise de cette agence dans ces différents domaines.

Les projets de, réhabilitation de l’ancienne école de filles (création de deux logements) et du contexte cœur de village, lui ont été présentés.

Comme avec le CAUE, la collaboration donne lieu à convention pour chaque dossier spécifique.

#### VOIRIE :

Une rencontre est prévue le mardi 18 avril prochain à 18 h 30, avec le bureau ARCHIGRAPH.

Elle portera sur la réhabilitation du parking de la place, la création de celui du local des associations et cimetière et plus généralement la reprise de l’ensemble des marquages au sol du territoire communal.

La réunion se poursuivra avec l'étude de divers autres points relatifs à la voirie (problème d'eaux pluviales au Roset ; difficultés liées au passage de camions, malgré la mise en place d'une interdiction de circulation, qui endommagent des toitures privées ; projet d'acquisition d'une nouvelle tondeuse...)

#### ONF :

Une réunion est programmée le 20 avril à 16 h 00 en mairie, avec M. Gérard TISSOT, en charge du territoire et éventuellement du chef de centre, pour faire un point sur l'administration des bois et forêts, ainsi que sur la production d'un nouveau plan de gestion.

Ont été conviés : les membres de la commission environnement ainsi que les différents garants de coupes à savoir Mrs Serge BRUN, Jérôme CONTION et Hervé CHAVANEL pour le Roset et M. Thierry BUFFET pour Turgon.

#### ENCAISSEMENT DU PRODUIT DES VENTES DES CONCESSIONS AU CIMETIERE :

La délibération du 19 novembre 2018 prévoyait que le produit de la vente des concessions au cimetière était réparti pour 2/3 au profit du budget communal et pour 1/3 au profit du budget du CCAS.

Bien qu'une délibération ait été adoptée actant la dissolution du CCAS à compter du 31 décembre 2022, une nouvelle délibération indiquant que le produit des ventes des concessions sera intégralement imputé en recettes du budget communal, est nécessaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, confirme cette modification.**

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Imputation de l'intégralité du produit de la vente des concessions au cimetière au budget communal suite à la dissolution du CCAS
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

#### LOCATION DU LOGEMENT T3 AU 10 IMPASSE DES ECOLIERS :

Il est fait part des candidatures déposées pour le logement T3 situé au 10, Impasse des Ecoliers.

**Par délibération recueillant l'unanimité des votes, cette location est attribuée à M. Patrick LETZELTER et à Mme Clémentine RENAUD à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.**

**Le Maire est autorisé à signer ce nouveau bail.**

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Attribution du logement et autorisation au Maire de signer le nouveau bail.
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

#### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2023 :

**Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de ce budget 2023, la commune applique la nouvelle nomenclature M57 en lieu et place de la M 14.**

**Les changements portent essentiellement sur :**

- la disparition du compte « dépenses imprévues » en section de fonctionnement comme en investissement,
- la modification du plan de comptes (disparition de certains comptes, regroupement...),
- la fongibilité des crédits...

### La proposition budgétaire pour 2023 :

La proposition de budget qui a été étudiée par la Commission en charge des finances le 30 mars dernier, s'équilibre en dépenses et en recettes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>881 869.00 €</b>  (Mais montant prévisionnel réel pour les dépenses de fonctionnement de 643 369.00 € compte-tenu du transfert de 238 500.00 € à la section d'investissement constituant de l'autofinancement)
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>994 349.00 €</b>  (Avec donc un apport de 238 500.00 € en recettes provenant de la section de fonctionnement)

#### Avec la reprise :

⇒ **Des restes à réaliser énoncés dans le cadre de l'adoption du compte administratif, à savoir :**

- 85 780.00 € en dépenses d'investissement,
- 0.00 € en recettes d'investissement.

⇒ **Des excédents antérieurs :**

- Pour la section d'investissement de 293 548.10 € imputé au compte 001 – Solde d'exécution d'investissement (en recettes).
- Pour la section de fonctionnement de 167 836.42 € auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement du CCAS dissous au 31/12/2022 pour un montant de 4 335.49 € soit un total de 172 171.91 € affecté au compte 002 « Excédent antérieur reporté ».

→ Confère délibération adoptée lors de la réunion de conseil municipal du 20 mars 2023 avec les chiffres rappelés dans le tableau ci-dessous :

	Résultat de clôture de 2021	Part affectée à l'investissement au BP 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022 à reprendre au BP 2023
Investissement	87 640.47 €		205 907.63 €	293 548.10 €
Fonctionnement	284 845.03 €	284 845.03 €	167 836.42 €	167 836.42 €
	<b>372 485.50 €</b>	<b>284845.03 €</b>	<b>373 744.05 €</b>	<b>461 384.52 €</b>

⇒ **Du virement de la section de fonctionnement :**

- Le virement de la section de fonctionnement pour le financement des investissements sera donc constitué de l'excédent antérieur (Budget communal + CCAS) pour 172 171.91 € auxquels

s'ajouteront 66 328.09 € résultant de la différence entre le montant des dépenses et celui des recettes de fonctionnement, pour cette année 2023.

Cette somme est imputée au compte 021 en recettes de la section d'investissement.

Excédent antérieur de fonctionnement CA 2022 Compte 021	Reprise excédent du CCAS dissous au 31/12/2022 CA 2022 Compte 021	Différence dépenses/recettes section de fonctionnement pour l'année 2023	Montant global imputé au compte 023 en dépenses de la section de fonctionnement et au compte 021 en recettes de la section d'investissement
167 836.42 €	4 335.49 €	66 328.09 €	238 500.00 €

#### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS (article 65548) :

La commission des Finances propose l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT ATTRIBUE EN 2022	MONTANT ATTRIBUE EN 2023
ACADEMIE DE LA DOMBES	100.00 €	100.00 €
ADAPA (en alternance avec ADMR donc en 2022 à verser à l'ADMR et en 2023 à L'ADAPA)	100.00 €	100.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	300.00 €	300.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100.00 €	150.00 €
Comité d'Animation de DRUILLAT	1 100.00 €	1 200.00 €
Croix Rouge Française	300.00 € (pour don au profit de l'Ukraine également)	150.00 €
La Prévention Routière	0.00	
Les Restaurants du Coeur	150.00 €	150.00 €
Sou des Écoles de DRUILLAT	2 300.00 €	2 300.00 €
Secours Populaire	150.00 €	150.00 €
JSP BORDS DE L'AIN	500.00 €	500.00 €
COLLEGE DE PONT D'AIN (pour apprentissage de la natation à raison de 10 € par enfant concerné soit 12 élèves)	120.00 €	
SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS	300.00 €	300.00 €
LES SORTIES DU COEUR		150.00 €
Montant attribué	5 520.00 €	5 550.00 €
CREDIT PREVISIONNEL	480.00 €	450.00 €
MONTANT INSCRIT AU COMPTE 65548	6 000.00 €	6 000.00 €

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des votants, valide l'attribution des subventions de l'année 2023, comme énoncé ci-dessus.

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Attribution des subventions pour 2023
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

#### TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023 :

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale intervenue en 2020, les taux pour le foncier bâti et le non bâti sont constitués des éléments suivants :

Taxes	Taux appliqués en 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.17 % (taux communal : 11.20 % + taux départemental de 13.97 %)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.94 %

A compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée : taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS en abrégé) et son taux doit être voté annuellement.

Par conséquent, la délibération de vote de la fiscalité directe locale 2023 devra obligatoirement mentionner le taux de THRS et des deux taxes foncières (bâti et non bâti).

Avant toute modification des taux, il est conseillé aux communes de contacter au préalable, le service SFDL de la DDFI ou le conseiller aux décideurs locaux, afin de vérifier que la règle de liens entre les taux a bien été respectée.

L'état de notification des produits prévisionnels pour 2023 fait apparaître les chiffres suivants :

	Taux de 2023	Produit correspondant en 2023
<b>Taxe d'habitation (logements inoccupés et résidences secondaires)</b>	8.50 %	11 473.00 €
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	25.17 %	301 285.00 €
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	37.94 %	30 276.00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>343 034.00 €</b>

Le Conseil Municipal, par délibération et à l'unanimité des votants, décide le maintien du taux des taxes tel qu'exposé ci-dessus.

## Délibération pour maintien du taux des taxes en 2023 :

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Maintien du taux des taxes pour 2023
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

### LES EMPRUNTS :

La commune n'a plus que 2 emprunts en cours. Sans nouvel emprunt, la dette communale serait complètement éteinte dans 6 ans.

Objet de l'emprunt	Montant initialement emprunté	Taux d'intérêts (Taux fixe)	Annuités	Montant restant dû au en 2023	Date de fin de remboursement
Aménagements sécuritaires (01/17)	145 000.00 €	0.65 %	15 023.41 €	44 490.61 €	2026
Aménagement de l'entrée nord du village (10/2020)	200 000.00 €	0.18 %	20 198.53 €	120 431.37 €	2029
<b>TOTAUX</b>	<b>345 000.00 €</b>		<b>35 221.94 €</b>	<b>164 921.98 €</b>	

Le Conseil Municipal poursuit l'étude du projet de budget avec la partie consacrée aux investissements :

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>LES DEPENSES</b>			
	RAR	Crédits 2023	Total crédits 2023
Compte 1641 : Remboursement des emprunts part en capital		35 000.00 €	35 000.00 €
Compte 165 : Dépôts et cautionnement reçus (obligation d'alimenter ce compte proportionnellement au nombre de logements, restitution caution)		2 000.00 €	2 000.00 €
<b>CHAPITRE 16 - TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>37 000.00 €</b>	<b>37 000.00 €</b>
202 – Frais d'études RAR (pour vectorisation du PLU)	1 580.00 €		1 580.00 €
203 – Frais d'études recherches et développement (pour projet contexte cœur de village)		18 000.00 €	18 000.00 €
<b>CHAPITRE 20 - TOTAL</b>	<b>1 580.00 €</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>19 580.00 €</b>
2111 – Terrains nus (projet achat terrain vers ancienne décharge et acquisition de quelques m2 à Turgon pour régularisation suite bornage)		5 000.00 €	5 000.00 €
212 – Agencements et aménagements de terrains (projet marquage parkings)		8 000.00 €	8 000.00 €
2131 - Constructions et bâtiments publics -programme portant sur : - la réfection du puits de la Route des Creuses - l'aménagement de la fontaine des Creuses - la réfection du parquet de la salle polyvalente		10 500.00 €	10 500.00 €
2132 – Immeuble de rapport (aménagement logement	8 000.00 €	12 000.00 €	20 000.00 €



anciennement Mme MAGLOIRE)			
2135 – OPERATION 12 - Installation, générale, agencements (projet 231 route des Creuses)		150 000.00 €	150 000.00 €
2138 – Autres constructions		2 000.00 €	2 000.00 €
2151 – Réseaux de voirie – Programme comportant : - Devis SOCAFL pour 14 623.80 € (chemin du lavoir, chemin des Cailloux, chemin des Chanuères, Chemin des Grandes Roches, chemin du Trave) - Devis LACOMBE pour 2 460.00 € (travaux vers bibliothèque, route des bois et chemin des communes) - Devis CONTION Louis et fils pour 2 258.40 € (travaux chemin rural de La Ruaz et route des Creuses)		40 000.00 €	40 000.00 €
21538 – Autres réseaux (projet remplacement lampes éclairage public par des LED)		10 000.00 €	10 000.00 €
2156 – Matériel d’incendie (remplacement bornes incendie)		5 000.00 €	5 000.00 €
2157 – Matériel et outillage de voirie (tondeuse et autre)		5 000.00 €	5 000.00 €
2183 – Matériel de bureau et informatique		2 968.10 €	2 968.10 €
2184 - Mobilier		2 000.90 €	2 000.90 €
2188 – Autres (crédit prévisionnel pour remplacement four, frigidaire, lave-vaisselle, achat panneaux d’information (SIGMA)...		10 000.00 €	10 000.00 €
<b>CHAPITRE 21 - TOTAL</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>257 469.00 €</b>	<b>270 469.00 €</b>
231 – OPERATION 15 – TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE (kit audio mains libres pour portail extérieur)	6 200.00 €		6 200.00 €
Compte 231 – OPERATION 17 – Eglise (remplacement éclairage LED)	5 000.00 €		5 000.00 €
231 – OPERATION 19 – Extension de la salle polyvalente	65 000.00 €	565 000.00 €	630 000.00 €
<b>CHAPITRE 23 - TOTAL</b>	<b>76 200.00 €</b>	<b>565 000.00 €</b>	<b>641 200.00 €</b>
27638 – Autres établissements publics (portage financier achat bâtiments consorts BESSON)		26 100.00 €	26 100.00 €
<b>CHAPITRE 27 - TOTAL</b>		<b>26 100.00 €</b>	<b>26 100.00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT</b>	<b>85 780.00 €</b>	<b>903 569.00 €</b>	<b>994 349.00 €</b>

## LES RECETTES

	RAR	Crédits 2023	Total crédits 2023
001 – Solde d’exécution d’investissement reporté		293 548.10 €	293 548.10 €
<b>CHAPITRE 001 - TOTAL</b>		<b>293 548.10 €</b>	<b>293 548.10 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement		238 500.00 €	238 500.00 €
<b>CHAPITRE 021 - TOTAL</b>		<b>238 500.00 €</b>	<b>238 500.00 €</b>
10222 - FCTVA		18 000.00 €	18 000.00 €
10226 – Taxe d’aménagement		10 000.00 €	10 000.00 €
<b>CHAPITRE 10 - TOTAL</b>		<b>28 000.00 €</b>	<b>28 000.00 €</b>
1322 Subvention de la Région – OPERATION 19 – EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE		105 000.00 €	105 000.00 €

1323 – Subvention du Département OPERATION 19 – EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE		86 300.00 €	86 300.00 €
13461 – Subvention de l’Etat – DETR OPERATION 19 – EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE		108 000.00 €	108 000.00 €
1348 – PET – Communauté d’Agglomération OPERATION 19 – EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE		110 000.00 €	110 000.00 €
<b>CHAPITRE 13 – TOTAL (montant prévisionnel des subventions sur L’OPERATION 19 – EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE</b>		<b>409 300.00 €</b>	<b>409 300.00 €</b>
1641 – Emprunt en euros		25 000.90 €	25 000.90 €
<b>CHAPITRE 16 - TOTAL</b>		<b>25 000.90 €</b>	<b>25 000.90 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D’INVESTISSEMENT</b>		<b>994 349.00 €</b>	<b>994 349.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, par délibération et à l’unanimité des votants, adopte le budget primitif établi pour l’année 2023.

**Délibération pour adoption du budget primitif de l’année 2023 :**

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Adoption du budget primitif de l’année 2023
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

**ECOLE :**

Le dernier conseil d’école a eu lieu le 23 mars 2023.

Les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée s’établissent actuellement à 117 élèves avec toujours des classes maternelles chargées.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- La commission « Communication » travaille à la mise à jour du site internet de la commune.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu. Des liens ont été introduits pour les transports scolaires, la consultation de la liste des assistantes maternelles...

**- Grand Bourg Agglomération : la Conférence Sud Revermont s’est tenue dernièrement.**

**Le thème des déchets était à l’ordre du jour.**

Concernant la déchèterie, l’ouverture du dimanche matin sera maintenue mais, suite à une demande de l’Inspection du Travail, une adaptation des horaires d’été pour le personnel, sera mise en place.

Les jours d'ouverture ne seront pas modifiés mais les horaires seront désormais : 7 h 00 /13 h 00 (au lieu de l'après-midi).

3 déchèteries devraient être ouvertes à destination des professionnels, avec instauration de tarifs pour ce service.

Le règlement de la déchèterie est consultable sur le site internet de Grand Bourg Agglomération et le service « Déchets » répond également aux différentes interrogations des administrés.

#### **La Mobilité :**

Un point a été fait sur la création de voies douces et celles en projet pour la desserte du territoire ; ainsi que sur le covoiturage.

#### **Autre point portant sur le Schéma commercial :**

Celui-ci concerne la création de grandes surfaces supérieures à 1 000 m<sup>2</sup>.

#### **Appel à projets :**

Enfin, Grand Bourg Agglomération lance un nouvel appel à projets pour 2023/2024 plus spécifiquement orienté sur les économies d'énergie, les voies douces, la réduction des îlots de chaleurs...

**Heure de clôture de la séance : 22 h 00**

**Date de la prochaine séance : Mardi 23 mai 2023 à 20 h 15**